

# 5951/1/25 REV 1 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 19 février 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 19 février 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet révisé de décision du Conseil modifiant le protocole n° 5 sur les statuts  
de la Banque européenne d'investissement

E 19417



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**